



Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à compter de la question n°5), Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Palise : M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Pirey : M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey : M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), **Champoux :** M. Romain VIENET à M. René BLAISON, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, **Nancray :** M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00088

Rapport n°9 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025

Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-président

	Date	Avis
Commission n°1	19/03/2025	Favorable
Bureau	27/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel »

Résumé : Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2025 (CAPE 2025), il est proposé des créations et recalibrages sur emplois permanents entraînant une actualisation de la Liste des emplois permanents (LEP).

A noter que la CAPE 2025 a aussi proposé la création de 3 contrats de projets. En référence à la délibération du 16 juillet 2020, le Bureau dispose de la délégation de compétence de la part du Conseil Communautaire pour valider ceux-ci.

I. Création d'emplois permanents : actualisation de la LEP

Récapitulatif

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	1073	1038	1080	1045
BA Transport	12	12	12	12
BA Déchets	232	232	232	232
BA Eau	93	93	93	93
BA Assainissement	101	101	101	101
BA Chauffage urbain	3	3	3	3
Somme :	1514	1479	1521	1486

Evolution des emplois

Pour concrétiser nos ambitions politiques et faire face à l'évolution de l'activité des services, les directions ont réalisé un travail prospectif sur leurs besoins en ressources, qui a fait l'objet d'une priorisation par la direction générale.

Sur la base de ces priorisations il est proposé la création de 7 emplois et le recalibrage de 2 emplois à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole :

3 créations et 1 recalibrage qui n'ont pas d'impact budgétaire car elles sont financées :

- **Pôle des Ressources Humaines :**
 - création d'1 emploi de technicien (Technicien sécurité hygiène) à la Direction Santé au Travail et Suivi Social (*déprécarisation d'1 emploi*).
- **Pôle Développement :**
 - création d'1 emploi d'attaché (chargé de mission contrat de canal) au service Tourisme (*subvention Région et EPCI concernés + redéploiement de crédits de fonctionnement*).
- **Pôle Gestion :**
 - création d'1 emploi de technicien (technicien réseau) à la Direction des Systèmes d'Information (*déprécarisation d'un emploi*).
- **Pôle Culture :**
 - Recalibrage d'1 emploi d'adjoint technique (agent technique polyvalent) en emploi de technicien (technicien bâtimentaire) à la direction Action Culturelle (*réorganisation interne avec avis favorable du comité social territorial / ajustement des postes avec équilibre budgétaire*).

4 créations et 1 recalibrage qui ont un impact budgétaire de 233 K€ en année pleine :

- **Pôle Développement :**
 - création d'1 emploi d'attaché ((chef-fe de service commerce) à la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur et Commerce.
- **Pôle Transition Ecologique, Aménagement du Territoire et de l'Espace Public :**
 - Création d'1 emploi d'adjoint administratif (médiateur voirie) au département des Mobilités,
 - Création d'1 emploi d'ingénieur (Hydrogéologue).
- **Pôle Culture :**
 - création d'1 emploi d'attaché (chef de projet culturel) à la direction Action Culturelle.
- **Pôle Direction Général / Pilotage :**
 - Recalibrage d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) en emploi de rédacteur (chargé de gestion administrative) au service Relation Elus.

Synthèse

Cadre d'emploi	Création	Suppression	Synthèse
Attaché	+3		+3
Rédacteur	+1		+1
ingénieur	+1		+1
technicien	+3		+3
Adjoint technique		-1	-1
Adjoint administratif	+1	-1	0
TOTAL	+9	-2	7

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts au 01/01/2025	dont emplois à temps complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à temps complet
Emplois Fonctionnels		7	7		7	7
Directeur général adjoint	A	5	5		5	5
Directeur général des services	A	1	1		1	1
Directeur général des services techniques	A	1	1		1	1
Filière administrative		399	398		403	402
Administrateurs Territoriaux	A	6	6		6	6
Attachés Territoriaux	A	127	127	+3	130	130
Rédacteurs Territoriaux	B	129	128	+1	130	129
Adjoints administratifs territoriaux	C	137	137	+1-1	137	137
Filière animation		1	1		1	1
Adjoints territoriaux d'animation	C	1	1		1	1
Filière culturelle		111	83		111	83
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	2	2		2	2
Conservateurs territor. de bibliothèques	A	3	3		3	3
Bibliothécaires territoriaux	A	1	1		1	1
Professeurs ter. enseignement artistique	A	44	36		44	36
Assistants Territ. Enseignant Artistique	B	53	33		53	33
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine&Biblio	B	6	6		6	6
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	2	2		2	2
Filière médico-sociale		5	3		5	3
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	2	2		2	2
Médecins territoriaux	A	2	1		2	1
Psychologues territoriaux	A	1	0		1	0
Filière Sociale		6	6		6	6
Assistants terr. socio-éducatifs	A	3	3		3	3
Conseiller Terr. socio-éd	A	1	1		1	1
Agents sociaux territoriaux	C	1	1		1	1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	1	1		1	1
Filière technique		544	540		547	543
Ingénieurs en chef territoriaux	A	9	9		9	9
Ingénieurs territoriaux	A	109	109	+1	110	110
Techniciens territoriaux	B	143	143	+3	146	146
Adjoints techniques territoriaux	C	53	52	-1	52	51
Agents de maîtrise Territoriaux	C	230	227		230	227
SOUS-TOTAL Budget Principal		1073	1038	+7	1080	1045

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

II- Point d'information du Conseil communautaire sur les autres mesures de la CAPE 2025 : création de trois contrats de projet sur le budget principal (emplois non permanents) :

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique, les collectivités peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

En référence à la délibération du 16 juillet 2020, seul le Bureau dispose de la délégation de compétence de la part du Conseil Communautaire pour valider ceux-ci.

Les trois contrats de projets ont vocation à intervenir comme suit :

- 1 contrat de projet sur la mission d'Economie circulaire au service Environnement et cadre de vie,
- 1 contrat de projet sur les circuits alimentaires de proximité au département Transition Ecologique.
- 1 contrat de projet pour initier la démarche de médiation dans le cadre des travaux sur l'espace public

Les deux premiers contrats de projet sont financés par des recettes (coût zéro).

Le troisième contrat de projet (médiation sur l'espace public) a un impact sur la masse salariale estimé à 60 000 € en année pleine.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Adopte la création nette de 3 emplois d'attaché, de 1 emploi d'ingénieur, de 1 emploi de rédacteur, de 3 emplois de technicien, d'1 emploi d'adjoint administratif au sein des services de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole,
- Adopte la suppression d'1 emploi d'adjoint technique et d'1 emploi d'adjoint administratif au sein de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur le budget principal,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

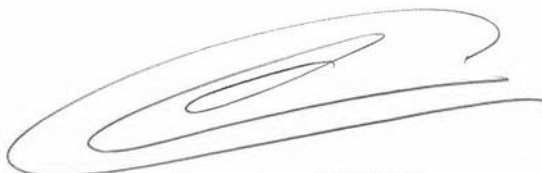
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon